

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 91 (1955)
Heft: 39

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: Vaud: *Fonds de lutte.* — Pays d'Enhaut. — A.F.M.G. — Cercle lausannois des maîtresses enfantines. — *Guilde de travail.* — Société vaudoise d'éducation chrétienne. — Université populaire de Lausanne. — Genève: U.I.G.M.: *A propos de responsabilités.* — *Encore une bonne nouvelle.* — *Mariage de raison.* — S.G.T.M. et R.S. — Neuchâtel: Comité central. — Commission consultative pour l'enseignement primaire. — **Communiqué:** Benjamin.

PARTIE PÉDAGOGIQUE: Ed. Cachemaille: *Coopératives scolaires.* — J. Savary: *Les examens pédagogiques des recrues permettent des enquêtes fort utiles.* — **Comment vous y prenez-vous?** Lettre ouverte à notre collègue G. Clerc. — **Bibliographie.**

Partie corporative

VAUD

FONDS DE LUTTE !

La revalorisation de nos traitements est chose faite, et nous devons reconnaître que, pour l'obtenir, la « Fédération » n'a rien ménagé. Est-ce à dire que la situation acquise est « définitive » et qu'il n'y aura plus de collègues à défendre et plus de lutte à soutenir ?

Ne nous berçons pas d'illusions. Rien n'est jamais « définitif » et nous aurons encore à l'avenir des luttes à soutenir. En effet, si les milieux opposés à la récente révision du « Statut » ont renoncé, **pour l'instant**, à lancer une **initiative** tendant à faire annuler la décision du Grand Conseil, toute menace n'a cependant pas disparu. Les mêmes milieux se réservent de revenir à la charge suivant les répercussions financières et fiscales qu'aura l'application du nouveau statut. Tout danger est donc loin d'être écarté...

Certes, il est réconfortant de se « sentir les coudes » dans une « fédération » qui groupe les fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud. Ceux-ci sont — dans l'ensemble — satisfaits des résultats obtenus ; même nos « plus de 55 ans » ont obtenu des allègements appréciables ; l'Etat n'offre-t-il pas de payer la moitié de la « réserve mathématique » ? Les responsables de nos associations continueront à défendre ceux qui sont encore lourdement chargés comme aussi ceux qui ne sont pas encore au bénéfice du plein effet du Statut de 1948 et ne touchent encore qu'une partie de leurs augmentations pour années de services.

Si une initiative avait été lancée cet automne et s'il avait fallu *lutter*, notre « Fédération » se serait trouvée dans une situation difficile, ne possédant pas des ressources suffisantes pour soutenir une « campagne ». Elle est loin d'être aussi riche que d'autres associations professionnelles. Aussi son comité a-t-il proposé à l'Assemblée générale du 15 octobre dernier de créer un « *Fonds de lutte* », indispensable réserve qui ne sera mise à contribution que si les circonstances l'exigent.

Nous payons actuellement une cotisation de 2 fr. 50 par membre à la « Fédération ». Les sociétés affiliées ont toutes appuyé l'initiative du

comité et décidé de créer ce « fonds de lutte » par un versement unique de 5 fr. par membre.

Vous trouverez donc — encarté dans ce numéro — un bulletin de versement que vous aurez à cœur d'utiliser le plus tôt possible. Vous montrerez par là que vous appréciez les efforts faits pour l'amélioration de nos traitements et que vous êtes prêts à appuyer toute lutte qu'il faudrait soutenir pour les défendre.

E. B.

SECTION DU PAYS D'ENHAUT

Le nouveau président de section est notre collègue Georges **Ehinger**, maître primaire supérieur à Rossinières.

ASSOCIATION VAUDOISE DES MAITRES DE GYMNASTIQUE

Notre **assemblée générale** bisannuelle de l'A.V.M.G. aura lieu à **Lausanne**, le samedi **5 novembre 1955** à la Halle de gymnastique de l'Ecole normale.

Programme

8 h. 30 à 11 h. 30 : Travail pratique exécuté par les participants sous la direction de Mme Basset et de MM. Gruaz et Yersin : Exercices de mise en train - Exercices de redressement pour le dos - Exercices faciles à la barre fixe - Leçon complète de gymnastique filles - Jeu.

(Prière de se munir de l'équipement de gymnastique.)

12 h. 15 : Dîner en commun au Café-Restaurant Vaudois.

14 h. 30 : **Egalement au Vaudois** (Cercle Démocratique) : Causerie de M. Perrochon, inspecteur cantonal de gymnastique, suivie de l'assemblée générale. Ordre du jour statutaire. Selon l'article 11 des statuts, les propositions des membres ou des sections doivent parvenir au comité quinze jours à l'avance.

Le Département de l'Instruction publique autorise notre assemblée dans la forme adoptée, mais rappelle que chaque membre doit obtenir le congé nécessaire auprès de la commission scolaire.

CERCLE LAUSANNOIS DES MAITRESSES ENFANTINES

Nous nous réunissons le **premier mardi** de chaque mois au Tea-room « Chez soi », en face de l'Innovation.

D'autre part, la prochaine séance aura lieu le **lundi 21 novembre**. Elle sera consacrée à la musique. Un avis ultérieur vous renseignera.

GUILDE DE TRAVAIL (Technique Freinet)

La commission de musique a fixé une séance au

Samedi 5 novembre, à 14 h. 30

au foyer du Théâtre, salon rose

Nous mettrons en commun nos expériences dans ce domaine (échecs ou réussites). Le grand enrichissement apporté par le dessin libre et le texte libre nous incite à organiser une semblable recherche en musique.

Tous les collègues qui désirent s'associer à notre travail seront les bienvenus.

CONFÉRENCE AVEC PROJECTIONS SUR :

« La femme et l'enfant dans l'art. »

par Mme Schroeder-Roorda, professeur d'histoire de l'art.

Séance donnée sous les auspices de la **Société vaudoise d'éducation chrétienne** (anc. Sté évangélique d'éducation).

Samedi 5 novembre, à 14 h. 30, grande salle du « Carillon » Terreaux 22, Lausanne. Entrée libre. Invitation cordiale.

UNIVERSITÉ POPULAIRE DE LAUSANNE

Tableau des Cours

Cours	Donnés par MM.	Semestre	Durée du cours
I. Arts			
1. Initiation à l'art : l'art roman	Edouard Juillerat	7e	-
2. La peinture et la sculpture égyptiennes	Jean Gagnebin	2e	-
3. Histoire de la musique	Mlle Lily Merminod	1er	5
4. Dix classiques du cinéma : projections commentées	Freddy Buache	1er	-
II. Littérature			
5. Histoire de la langue française : l'ancien et le moyen français	Pierre Chessex	3e	3
6. Littérature française : Baudelaire	René Berger	3e	6
7. Littérature italienne : Machiavelli dans la Renaissance italienne	Fredi Chiappelli	2e	-
8. Cours de langue française : explication de textes	Pierre Chessex	1er	2
9. Conférences de documentation bibliographique	Marcel Reymond	-	-
III. Histoire			
10. Histoire des civilisations : les civilisations préhistoriques	Marc Sauter	1er	8
11. Problèmes contemporains : histoire économique et sociale de la France au XIXe siècle.	André Lasserre	5e	8
IV. Philosophie - Psychologie			
12. Introduction à la philosophie	Edouard Mauris	1er	-
13. Psychologie pratique	Pierre Jaccard	1er	2
14. Initiation à la sociologie	Pierre Conne	1er	2
V. Droit - Economie			
15. Droit civil : le droit de la famille	Pierre Cavin	1er	-
16. Droit international	Pierre Freymond	1er	1
17. Principes d'économie politique	André Stalder	3e	4

VI. Mathématiques - Sciences

18. Mathématiques générales (cours moyen)	André Delessert	1er	4
19. Eléments pratiques de mathématiques supérieures	Georges Vincent	1er	4
20. Physique (cours supérieur)	Mlle Tatiana Kousmine	3e	4
21. Chimie (organique)	Roland Jaunin	3e	4
22. Biologie végétale	Florian Cosandey	3e	4
23. Astronomie générale	Pierre Javet	2e	2
24. Géologie : les grandes étapes de l'histoire de la terre	Arnold Bersier	1er	1
25. Météorologie	André Renaud	1er	2

Cours donnés à Vevey

26. Cours de langue française : explication de textes	Georges Michaud	1er	2
27. Mathématiques générales (cours élémentaire)	Roland Nicole	2e	4
28. Biologie	Robert Matthey	1er	-

Cours donnés à Montreux

29. Histoire de la musique	Mlle Lily Merminod	1er	5
30. Problèmes de l'art moderne	Jean-Georges Gisiger	1er	-

Cours donnés à Yverdon

31. Histoire de la musique	Mlle Lily Merminod	1er	5
32. Droit	Marc Chapuis	4e	4
33. Introduction à la philosophie	Edouard Mauris	1er	-
34. Psychiatrie	Dr P.-B. Schneider	1er	-

Cours donnés à la Côte

35. Histoire de la musique	Mlle Lily Merminod	1er	5
36. Histoire des voyages et des découvertes géographiques de l'antiquité jusqu'à la fin du XVIe siècle	Louis Junod	1er	1
37. Initiation à la sociologie	Pierre Conne	1er	-
38. Problèmes pratiques de droit civil	Georges Derron	1er	1

GENÈVE**U. I. G. MESSIEURS****A PROPOS DE RESPONSABILITÉS**

Les travaux administratifs du début de l'année sont nombreux et le contrôle des livrets d'assurance nous place souvent devant de sérieuses difficultés. Aussi nos membres se sont-ils étonnés de la mise en garde

de M. le Directeur de l'enseignement primaire, au point 3 de sa « Note pour les écoles primaires et enfantines » du 15 septembre.

Le comité de l'U. I. G. qui, l'an dernier, avait reçu à ce même sujet des indications quelque peu différentes de M. le Directeur de la caisse cantonale genevoise d'assurance scolaire, a donc adressé à M. René Jotterand, en date du 22 septembre 1955, la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur,

» Dans votre « Note pour les écoles primaires et enfantines » du 15 ct., vous déclarez à la fin du paragraphe 3 :

» *Les membres du corps enseignant qui, par omission ou négligence, n'auraient pas opéré le contrôle auquel ils sont tenus peuvent en être rendus responsables financièrement.*

» Nous ne comprenons pas les raisons de cette mise en garde, du moment que le Directeur de la Caisse cantonale genevoise d'assurance scolaire m'écrivait, en date du 30. 8. 1954, en réponse à une lettre du sous-signé du 28. 8, ce qui suit : « ... nous vous demandons d'exiger dans tous les cas au moins les livrets des Caisses assurant vos élèves, sans en exiger pour autant la mise à jour, vu que de plus en plus les parents règlent leurs primes par la poste et ne désirent pas remettre leurs livrets de récépissés au Corps enseignant ! D'autre part, toutes les Caisses-maladie assurant les écoliers sont tenues d'aviser mensuellement la Caisse publique, chargée du contrôle cantonal, de toute radiation ou exclusion. Les Caisses défaillantes sont tenues pour responsables de toutes les prestations en cas de maladie ou accidents pour aussi longtemps que la Caisse cantonale n'aura pas été avisée... »

» Il résulte de ces déclarations que le contrôle exigé des membres du corps enseignant est en fait inexistant. En effet, des parents peuvent fort bien présenter un livret de caisse à laquelle leur enfant n'est plus affilié sans que le maître puisse le savoir.

» Par conséquent, nous ne saurions être rendus responsables d'aucune manière à la suite d'une erreur de notre part, puisque seules les caisses défaillantes encourent cette responsabilité.

» En conclusion, au nom du Comité de l'U. I. G., nous vous prions de bien vouloir réexaminer la question en vue d'une mise au point définitive.

» Dans l'attente de votre réponse, nous vous exprimons, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

» Etienne Fiorina, président. »

Dès qu'elle nous sera parvenue, nous communiquerons à nos membres la réponse de M. le Directeur de l'enseignement primaire.

E. P.

ENCORE UNE BONNE NOUVELLE

Au cours de sa séance du 21 octobre, le Grand Conseil a adopté, en trois débats, le « projet de loi accordant une allocation de vie chère aux magistrats, au personnel de l'Etat de Genève, au corps enseignant et au personnel des établissements hospitaliers ».

Cette allocation de vie chère représentera dès le 1er juillet 1955 les 2/32e (auparavant 2/32) de notre salaire légal.

E. P.

MARIAGE DE RAISON

Le groupe des jeunes et le groupe des maîtres de classes rurales ont décidé d'unir leurs destinées et de porter désormais le nom de groupe des jeunes. La plupart de nos jeunes collègues dirigeant des classes rurales, il est apparu inutile de maintenir en activité deux groupes réunissant à peu près les mêmes membres.

Sous la présidence de *Georges Kunz*, le groupe des jeunes a fixé son plan d'activité pour l'année scolaire 1955-56. Les séances seront consacrées tour à tour à l'étude de problèmes pédagogiques et à l'examen de questions corporatives. Ainsi, l'ordre du jour de la prochaine séance qui aura lieu le vendredi 25 novembre, prévoit une discussion sur les études pédagogiques, y compris le concours d'admission. Dès le mois de janvier, l'enseignement de la composition retiendra l'attention des jeunes qui seront heureux de comparer leurs méthodes de travail et de faire part de leurs expériences.

De tels échanges de vues sont profitables à chacun et nous encourageons tous nos jeunes collègues à participer à ces séances. Adhérer au groupe des jeunes, c'est montrer son intérêt pour tous les problèmes concernant sa profession. C'est aussi marquer son désir d'être un fidèle membre actif de l'U. I. G.

E. P.

SOCIÉTÉ GENEVOISE DE TRAVAIL MANUEL ET DE RÉFORME SCOLAIRE

Il vous est annoncé avec grand plaisir qu'une visite a pu être organisée, à l'**Institut Battelle de Genève**. Nul ne peut plus ignorer l'importance que revêtent les recherches industrielles, les domaines innombrables où elles s'exercent, et surtout la forme originale, désintéressée et remarquable qu'elles prennent au **Battelle Memorial Institute**.

Nous rappelons que de tels instituts n'existent qu'à Colombus, Francfort et Genève; de tels privilèges doivent être connus et appréciés des Genevois.

Retrouvons-nous donc nombreux,

LUNDI 7 nov., à 17 h. 25, au 7, route de Drize, Carouge.

P. S. — Nous répétons qu'à nos visites sont « gracieusement » invités tous les membres de la S. G. T. M. et des U. I. G.

NEUCHÂTEL

COMITÉ CENTRAL

Les séances se multiplient parce que les problèmes pressants deviennent de plus en plus nombreux. On nous consulte et il s'agit de répondre dans de brefs délais.

Tout d'abord, avec une grande satisfaction, nous recevons l'offre du Comité de la Section de Boudry d'organiser la « Trisannuelle » en place de Neuchâtel. Nos assises trisannuelles se tiendront à Peseux le samedi 19 novembre. La commune nous offrira une collation. Le dîner sera servi à Auvernier. L'après-midi se fera la visite du château de Colombier et de son musée d'indiennes récemment ouvert, sous la docte conduite de personnes compétentes.

Le président rapporte sur les différentes entrevues qu'il a eues avec le département, de même que sur les séances où il nous a représentés (Commission consultative, entre autres). On demande l'opinion du C.C., en particulier sur l'institution de jardins d'enfants que nous approuvons avec quelques réserves concernant les effectifs et les traitements.

Quant aux revendications en cours, toutes les sections ont eu l'occasion d'en discuter en assemblée générale ou en Comité. Elles sont assez uniformes pour pouvoir être aisément coordonnées et formulées en propositions précises qui sauront trouver la faveur de chacun.

MM. W. Zwahlen et Ph. Zutter ont été reçus le plus aimablement au château pour y exposer le point de vue du Corps enseignant sur les appréciations scolaires. La discussion s'est déroulée dans l'atmosphère la plus agréable et objective ; elle s'est constamment tenue sur un plan général et élevé.

W. G.

COMMISSION CONSULTATIVE POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Réunie au Château de Neuchâtel, mercredi après-midi 19 octobre 1955, la Commission consultative pour l'enseignement primaire a siégé sous l'experte et très aimable présidence de M. Gaston Clottu, conseiller d'Etat. Disons d'emblée que nous avons éprouvé une impression réconfortante au sortir de cette importante séance, et nous nous sentons pressés de remercier sincèrement M. le Chef du Département de l'instruction publique qui apporte tant de compréhension et de bienveillance à l'étude des problèmes scolaires. Aussi avons-nous presque oublié qu'au dehors le soleil jouait parmi les superbes teintes automnales et que les collègues de la section du Locle, en ce magnifique après-midi, parcouraient un Jura paré de ses plus belles couleurs...

L'ordre du jour de la séance prévoyait la discussion des points suivants :

1. Classes enfantines (jardins d'enfants) ;
2. Vacances scolaires ;
3. Enseignement de l'écriture.

Les débats provoqués par l'étude des deux premiers points contraignirent le président à renvoyer la question de l'écriture à une prochaine séance.

Création de classes enfantines

M. G. Clottu donne un aperçu général du problème en rappelant qu'au mois de décembre 1952, le Grand Conseil neuchâtelois adoptait (par 47 voix contre 41) la motion de MM. J. Steiger et consorts demandant au Conseil d'Etat « d'étudier la possibilité d'encourager et de favoriser la création de jardins d'enfants dans les communes où le besoin s'en fait sentir ».

Donnant suite à ce vote, le Conseil d'Etat a élaboré un projet de loi sur la création de « classes enfantines ». Il nous est naturellement impossible de donner ici toutes les dispositions de ce projet et nous nous bornerons à en énumérer les points essentiels.

But : Préparation morale, intellectuelle et physique de l'enfant à l'école primaire. Fréquentation facultative (enfants de 5 à 6 ans). Gratuité complète, en principe.

Effectif des classes : minimum 20, maximum 35 élèves.

Nombre d'heures de leçons : 20-23, par semaine (soit 6 matinées de 2 h. et 4 après-midi de 2 h.).

Administration : par les Commissions scolaires qui peuvent déléguer leurs pouvoirs.

Haute surveillance du Conseil d'Etat et contrôle particulier du Département de l'instruction publique (inspecteur ou inspectrice).

Subvention : (de l'Etat) 50 % des traitements servis au personnel enseignant.

Personnel enseignant (féminin) formé dans des établissements spécialisés d'autres cantons romands (du moins au début).

Traitement du personnel enseignant : 80 % des traitements versés au personnel féminin des écoles primaires.

Programme : éducation sensorielle, jeux éducatifs, accoutumance à la vie communautaire disciplinée, activités manuelles.

Si le principe même de la création de classes enfantines n'a guère été contesté, en revanche plusieurs points du projet ont fait l'objet de discussions intéressantes.

Divers représentants expriment leurs regrets de voir que l'on prévoyait la perception possible d'un modeste écolage (à la demande de quelques communes) et préconisent la gratuité absolue, ce que la Commission accepte par 16 voix contre 2.

L'effectif des classes a paru trop élevé, principalement pour les petites communes où les distances (domicile-école) empêcheraient la création de classes intercommunales. Aussi est-il proposé de prévoir une clause particulière autorisant le Conseil d'Etat à examiner ces cas spéciaux. Finalement, l'assemblée demande que les nombres prévus (20-35) soient ramenés à 15 et 30 élèves, tenant compte également que l'effectif idéal d'une classe est de 25 élèves.

La discussion de l'horaire hebdomadaire conduit l'assemblée à fixer le minimum et le maximum d'heures à 20 (en raison du jeune âge des enfants et de leur assez faible capacité d'attention).

Le programme ne soulève aucune objection majeure, tous les délégués étant d'avis que l'enseignement dans les classes enfantines ne devrait, en aucun cas, empiéter sur le programme de première année. Aussi n'est-il pas donné suite à une suggestion de collègues du Bas préconisant la connaissance des dix premiers nombres et de quelques mots simples et usuels (par l'image : chien, table, etc.). D'ailleurs, un programme d'activité détaillé ne sera établi qu'une fois toutes expériences faites.

Voilà, en bref les plus importantes dispositions du projet de loi qui sera soumis incessamment au Grand Conseil. (à suivre)

COMMUNIQUÉ

BENJAMIN

Une carte postale de votre part permettra au service de diffusion de *Benjamin*, 8, rue du Bourg, Lausanne, de vous faire parvenir le nombre d'exemplaires que vous pensez pouvoir écouler. Les exemplaires invendus sont repris et le montant des exemplaires vendus est à verser tous les deux mois. *Benjamin*, vendu de cette façon, ne coûte que 50 cts (le prix de Mickey !). Des exemplaires spécimen sont à votre disposition.

Partie pédagogique

COOPÉRATIVES SCOLAIRES

Où en sont les coopératives scolaires en Suisse ? Telle est la question que pose le Bureau internationale d'éducation (B.I.E.).

Rappelons qu'une coopérative scolaire est une entreprise économique à l'échelle de la classe ou de l'école locale. Comme toutes les coopératives, elle est à gestion démocratique. Dans ses statuts figure les articles de base : « L'assemblée générale est souveraine (assemblée générale = tous les enfants de la classe)... Elle prend les décisions financières ou autres... Elle nomme les responsables... »

La coopérative scolaire a des buts immédiats (variables suivant les écoles) : achat de matériel non officiel, subsides à ses membres pour courses d'école, publication de son journal, aide à des malheureux, etc. Mais elle en vise simultanément un autre, plus important à mon point de vue : l'apprentissage de la vie civique.

Combien sommes-nous, collègues de Romandie, à expérimenter cette éducation solidariste ?

Pour que le B.I.E. puisse être renseigné, écrivez simplement sur carte postale à l'adresse ci-dessus :

« Ma classe est organisée en coopérative scolaire depuis (année) »

Signature

Localité

Je reste à votre disposition pour toute demande de renseignements concernant cette question.

Ed. Cachemaille
Avenir, 12
Renens (Vaud)

Les examens pédagogiques des recrues permettent des enquêtes fort utiles. Nos lecteurs prendront connaissance avec intérêt de la dernière qui fut réalisée en 1954 :

ENQUÊTE « ORTHOGRAPHE »

faite pendant les examens pédagogiques des recrues

L'épreuve portait sur le texte suivant, dont les mots en italique, remplacés par des pointillés, étaient dictés par les experts : elle ne portait donc que sur ces cas grammaticaux.

Cher Monsieur,

J'ai bien *reçu* vos lettres de la semaine dernière. Je vous *remercie* des renseignements qu'*elles contiennent* et que vous avez *obtenus* grâce à vos relations à l'étranger. Je vous en *aurais exprimé* ma satisfaction plus tôt si je n'avais pas dû *m'absenter* brusquement.

Je vous *sais* gré de vos précisions personnelles qui confirment exactement celles que j'ai *eues* par d'autres agences. Je vous *transmets* ci-joint leurs lettres les plus intéressantes, à titre d'information.

Je vous *paierai* dans quelques jours le montant de vos frais de voyage. *Quant* aux autres dépenses *auxquelles* vous faites allusion, je

prends note avec plaisir que vous voulez bien les mettre à votre compte de profits et pertes.

Agréez, cher Monsieur, mes meilleures salutations.

Signature :

N.-B. — Nous serons *absents*, mon associé et moi-même, la semaine prochaine ; nous nous sommes donné quelques jours de vacances.

Appréciation générale.

L'épreuve devait être naturellement assez difficile, si l'on voulait obtenir un échelonnement des fautes permettant des comparaisons entre les différents groupes d'écoles fréquentées. Remarquons pourtant qu'une moyenne générale de 8 fautes par lettre donne à réfléchir. Encore faudrait-il dire 8 fautes sur 22 mots, car n'oublions pas que toute la lettre, sauf ces 22 mots, était donnée. Il va sans dire que nous n'allons pas juger le travail qui se fait dans nos écoles sur ce résultat nettement décevant, mais il convient de se demander si l'école ne fait pas une part trop faible à l'orthographe dans ses très nombreuses préoccupations. L'enseignement de l'orthographe, c'est certain, n'offre pas beaucoup d'intérêt ; si donc une moyenne de fautes de 37 % paraît acceptable, dispensons l'école d'un effort supplémentaire et ennuyeux. Mais des enquêtes faites auprès des différents groupements économiques, et notamment celle de M. Chantrens, expert d'arrondissement, prouvent que ce chiffre de 37 % est inacceptable. Il importe de le noter... et d'y penser !

Appréciation par groupe d'écoles fréquentées.

Groupes	1	2	3a	3b	4	5
% de fautes	56	21	45	21	18	8

Si les fautes se répartissent dans tous les groupes, et même chez les étudiants, où elles atteignent encore le 8 %, on ne peut manquer d'être frappé par le fait que ce sont les jeunes gens qui ont passé par l'école secondaire (gr. 2, 3b, 4 et 5) qui donnent les % les moins élevés. Il n'y a là rien d'étonnant et notre enquête sur le participe passé (1948) l'avait déjà montré. Mais l'écart paraît bien considérable ! On peut y voir la preuve que la qualité des élèves est déterminante dans ce domaine et que l'orthographe est beaucoup plus qu'on ne le croit affaire de compréhension. L'école primaire consacre bien plus de temps à l'orthographe que l'école secondaire, mais étant donné la qualité des élèves, elle le fait (peut-être trop ?) sous forme d'entraînement, voire même de drill. L'entraînement passe... On voit ce qu'il en reste à 20 ans.

L'entraînement passe... et il est hors de doute que les jeunes gens de 20 ans font plus de fautes que les écoliers de 16 ans. (Une enquête genevoise a d'ailleurs établi que l'orthographe des recrues correspondait à celle des écoliers de 12 ans.) On peut même affirmer que les cours post-scolaires ou professionnels ne modifient que peu ou pas du tout cet état de fait : de 56 à 45 % pour les groupes 1 et 3a, tandis qu'entre les groupes 2 et 3 b il n'y a pas de différence. On s'étonnera peut-être que je trouve négligeable la différence de 56 à 45 %. C'est que, pour n'avoir suivi que l'école primaire et échappé à tout autre cours, les jeunes gens

du groupe 1 représentent une catégorie particulièrement mauvaise ; à qualités égales, il est probable que les pour-cent le seraient aussi. Quant aux jeunes gens de la catégorie 2, s'ils n'ont suivi que l'école secondaire, c'est qu'ils ont dû passer par des circonstances spéciales qui ne nous permettent pas de porter un jugement défavorable sur la qualité de leur esprit. Quoi qu'il en soit, leur orthographe est restée au même niveau que celle de leurs camarades plus favorisés.

Appréciation par groupements de mots

Les 22 mots dictés peuvent être groupés comme suit :

10 formes verbales, 6 participes passés, 3 adjectifs, 3 divers.

Terminaisons des verbes : les 10 verbes peuvent être à leur tour groupés comme suit :

1. Je vous REMERCIE qu'elles CONTIENNENT
10 % 19 % d'erreurs.

Ici il n'y a pas d'autre difficulté que l'accord avec le sujet, très simple pour le premier, plus difficile pour le deuxième, puisqu'il fallait remonter à « vos lettres » pour mettre le pluriel, à moins que la forme verbale ne l'amène automatiquement (le subjonctif singulier n'ayant aucune chance de s'imposer à l'esprit). Les pour-cent d'erreurs sont (sauf en ce qui concerne « cher ») les plus faibles de toute l'épreuve. On peut donc estimer les résultats satisfaisants sur ce point.

2. Je SAIS je PRENDS
31 % 35 % d'erreurs.

Difficulté inhérente aux terminaisons des verbes en s.

3. J'AURAI je PAIERAI
49 % 43 % d'erreurs

Difficulté de distinguer des temps différents et singulièrement le futur et le conditionnel.

4. Je TRANSMETS
57 % d'erreurs.

Difficulté, comme pour 2 ci-dessus, des terminaisons des verbes en s, à laquelle s'ajoute l'embûche du t.

5. AGRÉEZ ABSENTER METTRE
38 % 28 % 30 % d'erreurs.

Difficultés : impératif — infinitif — participe ; plus invariabilité de l'infinitif.

Comme on le voit, les terminaisons des verbes amènent des erreurs en nombres catastrophiques. Dieu sait pourtant si cette étude fait l'objet d'efforts acharnés du corps enseignant ! Peut-être faut-il nous demander si ces efforts sont toujours judicieusement appliqués. Une grammaire étudiée pour elle-même, détachée du texte, une grammaire non motivée, à laquelle parfois viennent s'ajouter certains trucs, peut être efficace tant que l'entraînement la soutient, comme je le disais plus haut. Reconnaissons qu'il n'en reste pas grand-chose à 20 ans. Il suffit qu'en écrivant « Je vous transmets » le jeune homme rencontre un t pour qu'il s'en contente : prenant la valeur d'une terminaison, c'est le t qui détermine

le choix de la personne et non la personne qui impose la terminaison et ceci 57 fois sur 100 !

Participes passés.

Remarquons d'abord que le participe « dû » a donné lieu à un nombre important de fautes (35 %), mais qui sont dues, très souvent à l'absence du circonflexe.

Les autres participes peuvent être groupés comme suit :

1. REÇU et EXPRIMÉ sans accord,
14 % 21 % d'erreurs.

Ce groupe donne le moins de fautes, ce qui est normal, d'abord parce que le sujet est au masculin singulier, ensuite parce que le masculin singulier est la forme qui vient naturellement chez ceux qui n'entrent même pas dans la difficulté, à moins qu'ils n'écrivent l'infinitif, ce qui arrive à peu près une fois sur deux dans notre épreuve.

2. OBTENUS et EUES accord avec le complément direct,
36 % 50 % d'erreurs.

Dans ce groupe, les pour-cent atteignent déjà des chiffres alarmants. Pour « obtenus » la faute la plus fréquente est l'absence d'accord ; chez les plus faibles, elle se double encore du fameux « optenu ». Pour « eues », dont la difficulté d'accord est un peu moins grande que pour « obtenus », on a cependant un pour-cent d'erreurs beaucoup plus grand. C'est le plus souvent « eu » qui a été écrit (parfois « eus, eût »). Peut-être faut-il voir là les traces d'innombrables exercices formels de conjugaisons, où « eu », évidemment, ne saurait trouver d'accord.

Le pour-cent inférieur concernant « obtenus » peut encore trouver une explication par le fait qu'un accord erroné avec le sujet ne peut être remarqué. Ceci fait apparaître, dans la préparation de l'épreuve, un défaut qu'il serait souhaitable d'éviter à l'avenir.

3. Nous nous sommes DONNÉ accord du part. passé d'un verbe pronom.
61 % d'erreurs.

Reconnaissons qu'il s'agit d'une notion difficile qui dépasse généralement le niveau de l'école primaire. Mais n'y a-t-il pas lieu de se demander si l'école secondaire accorde assez d'attention à la question ? 63 % d'erreurs pour l'école secondaire, 50 % pour les écoles professionnelles, 37 % pour les étudiants, ce sont des chiffres difficilement acceptables.

D'ailleurs la comparaison des pour-cent d'erreurs des terminaisons des verbes avec ceux des participes passés peut faire l'objet d'une remarque utile, nous semble-t-il.

Groupes d'écoles :		1	2	3a	3b	4	4
Terminaisons des verbes	Erreurs % :	53	18	43	17	14	2,8
Participes passés	Erreurs % :	53	21	47	24	19	10

Ce tableau nous montre que les pour-cent d'erreurs sont à peu près les mêmes pour les trois premiers groupes, mais qu'ils diffèrent sensiblement pour les trois derniers. Cette constatation semble au premier abord infirmer l'hypothèse énoncée tout à l'heure que l'école primaire travaille peut-être trop par entraînement grammatical, sans avoir suffi-

samment recours à l'analyse. Or l'accord du participe passé ne peut être traité sans recours à l'analyse. L'école primaire est donc obligée, dans ce domaine, de s'y livrer ; elle le fait, sans doute, courageusement, puisqu'elle améliore sa position relativement à l'école secondaire. Avouons qu'il est quelque peu étrange que chez les étudiants, par exemple, les fautes des participes soient environ 4 fois plus nombreuses que les autres fautes de verbes, et 2,6 fois plus nombreuses que toutes les autres fautes. Il y a là une responsabilité que l'école secondaire ne peut décliner.

Conclusions.

L'enquête « orthographe » me paraît d'une utilité incontestable. Je n'ai fait, dans ce rapport qu'une étude sommaire destinée à permettre les premières constatations ; je ne me suis presque pas occupé des genres de fautes qui ont été faites. Il va sans dire qu'il y aurait là de quoi faire une ample moisson des constatations les plus utiles. Je demande donc que, dans le cadre du 1er arrondissement, cette étude soit poussée aussi loin que possible, et avec une méthode plus scientifique que n'a pu être malheureusement la mienne.

Enfin, et surtout, il importe que les résultats de cette enquête soient largement publiés et commentés par des gens compétents, afin que tous les milieux intéressés puissent en prendre connaissance. Je suis convaincu qu'alors, fidèles à leur mission, les examens pédagogiques des recrues auront rendu service aux écoles de notre pays.

Le 1er expert de la place de Lausanne :

J. Savary

Comment vous y prenez-vous ?

LETTRE OUVERTE A NOTRE COLLÈGUE G. CLERC

(Voir Educateur du 15 octobre.)

Baugy-sur-Clarens, le 16 octobre 1955.

Chère collègue,

Bravo ! Bravo ! chère collègue de sentir les choses comme elles doivent être senties, de savoir regarder l'enfant comme un être sensible dont l'âme avide de mystère, de fabuleux, de fantaisie a besoin de s'alimenter aux sources vives de la poésie, de la nature et de la vie ! Bravo ! vous êtes dans la bonne ligne, suivez votre intuition et persévérez. Sachez aussi que d'autres collègues pensent comme vous et sont persuadés depuis longtemps que c'est le vrai chemin, celui qui marche vers la lumière et la joie. L'énumération du Plan d'Etude 1953 fait sourire : la porte, la lampe, le pupitre, la classe, le collège, etc. Il faut avoir vu et réalisé l'émerveillement de mioches de 7 ans devant la graine qui germe, le têtard qui frétille, la chenille qui se transforme pour être assurée que c'est la vie qu'il leur faut ! Et les bêtes du cirque, la jungle, la forêt vierge, l'enchantement des pays lointains et fantastiques ! Comme nous sommes loin de la salle d'école, mais comme nous sommes près des gosses ! Et c'est, me semble-t-il, notre rôle et notre première préoccupation.

Des enfants de 8 ans à qui je demandais par écrit leurs vœux et désirs, ont répondu : l'histoire du monde, de la mer, des bêtes sauvages, des arbres, de la musique, de la montagne, etc. Le sujet la classe peut devenir intéressant pour eux quand on peut comparer leur école aux écoles d'autres régions ou d'autres pays, aux écoles d'autrefois apportant ainsi un élément humain et social.

Cette orientation les prépare peu à peu à des échanges avec des enfants de mentalité différente : Correspondance avec des gosses de la campagne ou de la ville, échange par la Croix-rouge de la Jeunesse d'albums avec des pays lointains. Il y a réellement de l'émotion à recevoir un livre dessiné par des Esquimaux du Labrador ou des petits Japonais ! On a le sentiment de construire quelque chose pour la Vie !

La Commission chargée de l'examen du Nouveau Plan d'Etude avait discuté très à fond cette question. Dans son Avant-Projet, elle se permettait d'indiquer sous la rubrique « Géographie » au degré inférieur : « Orientation, dépaysement : habitants et paysages lointains ». Dans son rapport à la S.P.V. elle émettait le vœu que « les principes généraux figurant au Plan d'Etude tiennent compte des récentes expériences psychologiques et éducatives soit enseigner en choisissant les intérêts profonds de l'enfant et tenant compte également de ses âges psychologiques ». Elle exprimait le désir de voir plus de souplesse dans les programmes de géographie et de leçons de choses du degré inférieur ; l'intérêt profond des enfants de cet âge ne se borne pas au connu, à l'immédiat, il faut savoir quelquefois s'évader du milieu pour satisfaire des Curiosités.

On n'a pas cru devoir nous écouter puisque le nouveau Plan d'Etude est à peu de choses près le même qu'avant. C'est égal, il faut continuer à chercher, à se pencher avec intelligence et amour sur l'enfant, à ne pas trop le décevoir pour lui conserver la seule chose qui compte : la JOIE.

C'est pourquoi je vous remercie d'avoir reposé le problème, je vous félicite de l'avoir repensé et je vous demande de poursuivre. Vous n'êtes pas seule sur le chemin, nous nous retrouvons. Bonne course, la lumière nous attend !

Cordialement à vous

Lucie Beyeler.

Réd. — La discussion reste ouverte.

BIBLIOGRAPHIE

La musique dans le pays de Vaud, 48 pages illustr., 3 fr. 50 (Editions du Cervin, Lausanne.)

Le succès remporté par le numéro spécial des « Feuilles Musicales » sur la « Musique dans le pays de Vaud » a engagé les Editions du Cervin à publier un tirage à part légèrement modifié et mis au point de cette publication sous la forme d'une plaquette illustrée de 48 pages.

Cet opuscule comprend des articles historiques et actuels sur la musique dans le canton de Vaud, les compositeurs, orchestres et chorales vaudoises, la radio du studio de Sottens, ainsi que des chroniques de la vie musicale dans les villes principales et de quelques sociétés musicales vaudoises. Ont collaboré, entre autres, à cette plaquette : **Emmanuel**

Buenzod, Ami Châtelain, Aloys Fornerod, Pierre Meylan, Henri Perrochon, Roger Girard, C. F. Ramuz, Constantin Regamey. Les chroniques sont signées A. L. Burkhalter, Robert Meyer, Georges Nicole, Henri Rochat, Samuel Rapp.

L'ouvrage comprend également un **index biographique de 90 musiciens romands.**

Ainsi conçue, cette plaquette constitue une **source de documentation** d'une utilité incontestable et complètement inédite. C'est la première tentative de ce genre dans le canton de Vaud. Elle rendra de précieux services aux musiciens désireux de mieux connaître notre vie musicale, aux chefs d'orchestre ou de chœurs voulant établir les programmes de leurs concerts, aux bibliothécaires et aux chercheurs.

Sciences, Ecoles rurales de garçons et de filles Classe de fin d'études, par L. Vernay, avec la collaboration de R. Guillaume et P. Pierre. Editions Bourrelrier, 55 Rue St-Placide, Paris 6e. Un volume de 352 pages (15 X 21) illustré de photographies et dessins, tirage en héliogravure en 2 couleurs. Cartonné 660 fr. fr.

Destiné à la classe de fin d'études, ce manuel a été conçu de telle façon qu'il soit utilisable aussi bien pour le cours moyen que pour le Cours de fin d'études. Cette conception originale, tient compte aussi largement que possible de la réalité pédagogique de l'école rurale et doit simplifier considérablement la tâche des maîtres ruraux.

La présentation de l'ouvrage a été aussi soignée que possible. De belles photographies, des croquis particulièrement étudiés interviennent pour mettre en relief les démonstrations et rendre plus efficace l'enseignement scientifique.

Principes de l'éducation religieuse, morale et sociale, par Albert Kriekemans, professeur à l'Université de Louvain. Editions Nauwelaerts, Louvain.

L'auteur, à la recherche de l'essence de l'éducation, tâche d'établir qu'elle consiste dans l'aide qu'on donne à un être humain qui doit réaliser soi-même sa destinée.

Puisque celle-ci est surnaturelle, une étude approfondie est consacrée à l'éducation religieuse. Il est montré comment la formation de la conscience est le couronnement de l'éducation de la personnalité.

Mais à une époque où, même dans la pédagogie, le problème social joue un rôle de premier ordre, les rapports entre la formation de la personnalité et l'éducation sociale sont examinés à la lumière des données les plus récentes de la psychologie.

PAPETERIE DE ST-LAURENT

Charles Krieg

Tout pour les travaux manuels

21, rue St-Laurent

LAUSANNE

Téléphone 23 55 77

AZUR ET OR**En sortant de l'école (chœur d'enfants)**

On se souvient que l'an dernier notre collègue David Maillefer composa le délicieux livret d'un spectacle dont M. Isaac écrivit la musique. Ces représentations connurent un tel succès que les chœurs furent publiés aux Editions du Signal (voir aux Annonces). Nous publions ci-dessous un des poèmes de D. Maillefer.

*En sortant de l'école,
Les garçons de chez nous,
Petits moineaux frivoles,
S'égaill'nt un peu partout
On saute, on caracole,
On court, on fait les fous,
En sortant de l'école,
Trou, trou, la laitou,
En sortant de l'école,
L'école de chez nous.*

*Mais il faut tout de même
Rentrer à la maison,
Faire certain problème,
Apprendre nos leçons,
Car la maîtresse gronde
Les petits galopins
Titine et Rintintin
Qui toujours vagabondent
Dessus les grands chemins.*

*Les pieds dans la poussière,
Les coudes aux genoux,
Grimpant sur les barrières
Ou sur les garde-fous,
On crie, on joue aux billes,
On fait les quatr' cents coups
On chicane les filles,
Trou, trou, la laitou,
On chicane les filles,
Les filles de chez nous.*

*Il y a tant à faire,
A faire à la maison :
Peler des pomm's de terre
Brosser les paillassons
Garder le petit frère
Aller aux commissions.
Il y a tant à faire,
Ton taine et ron ton ton,
Il y a tant à faire,
A faire à la maison.*

*Le temps des cabrioles
Ne peut toujours durer.
Faudra quitter l'école,
Apprendre son métier.
Il y a tant d'ouvrage
Aux champs, à l'atelier
Et dans chaque ménage
Oli, oli, Oli, oli, olé,
Et dans chaque ménage
Toujours à s'occuper.*

POUR NOEL

Grâce à la documentation réunie par notre collègue Maurice Nicoulin de Neuchâtel, nous espérons pouvoir consacrer tout notre prochain numéro à la préparation de Noël.

L'homme ivre ne contrôle plus ses instincts. Il est aussi dangereux qu'une voiture sans freins.

*B. Grivel, Dr en droit,
Juge d'instruction du Canton de Vaud.*

**ETUDES CLASSIQUES
SCIENTIFIQUES ET COMMERCIALES**

Maturité fédérale
Ecoles polytechniques
Baccalauréat français
Technicums

Diplômes de commerce
Sténo-dactylographe
Secrétaire-comptable
Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE

CHEMIN DE MORNEX



TÉL. (021) 230512

Tradition

BLEISTIFTE
in 10 Härten

*zuverlässig und
preiswert*



STAEDTLER

*crayons en 10 graduations
impeccables et
avantageux*



Echantillons et prospectus par l'agence générale Rud. Baumgartner-Heim & Co. Zürich 50

LES ÉDITIONS DU SIGNAL, VALLORBE

ont édité: les chœurs d'

AZUR et OR

Féerie jurassienne, créée et exécutée à Vallorbe en 1954.

Texte de David Maillefer, musique d'Edmond Isaac

le Psaume 96

et différents chœurs religieux et profanes.

En vente chez l'éditeur et dans les principaux magasins de musique.

Sur demande et à titre gracieux envoi de la collection à MM. les Directeurs.

Classes de raccordement
aux différents degrés de
**l'École
de Commerce**

Ecole Piotet

Pontaise 15
Téléphone 24.14.27



Fournisseur officiel de la palme S.P.V.

DU NOUVEAU
à la Loterie Romande
le 5 novembre

le plus petit lot sera de

Fr. 12.-

2 GROS LOTS

75.000

75.000

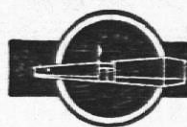
14 861 autres lots



Une chose à ne pas oublier :

Nous accordons un **rabais spécial de 5%** aux membres des associations des employés d'Etat de la Suisse romande

*Ce rabais est accordé sur les achats au comptant et moyennant présentation de la carte de membre au moment de la conclusion de l'affaire. Les demandes de rabais présentées après coup ne sauraient être prises en considération. Nos **nouveaux avantages** exclusifs: Remboursement des frais de voyage, emmagasinage gratuit, 10 ans de garantie, des meubles achetés. Sur demande: livraison par camion « neutre ».*



Pfister Ameublements S.A.

Toujours à l'avant-garde

La grande maison de confiance dont le choix comprend 3000 ensembles et 10000 meubles vendus séparément.

Lausanne - Genève - Neuchâtel (agence) - Bâle - Berne - Zurich - Saint-Gall - Bellinzona
Fabrique-exposition à Suhr près Aarau (sur la route nationale Berne-Zurich).

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

96
ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : **André Chabloz**, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : **G. Willemin**, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces :

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux II b 379

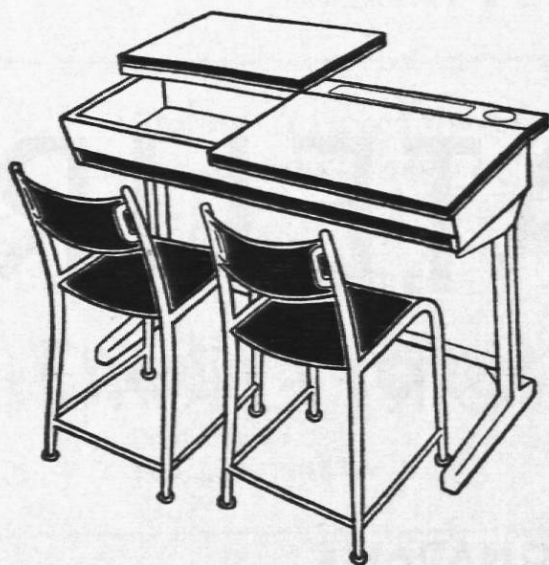
Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

Mobilier scolaire



... et ce qu'en pensent les commissions scolaires :



« Les nouveaux meubles scolaires BIGLA sont pratiques et solides.

Les élèves aussi bien que les maîtres éprouvent un véritable plaisir en présence de ces meubles dont la beauté ne saurait être contestée. »

Ne sont-ce point là des facteurs importants à considérer lors de l'achat d'un nouveau mobilier ?

Ne manquez pas, en tout cas, de demander nos offres, car nos prix sont très avantageux.

Bigler, Spichiger & Cie S. A. Biglen (Berne) Tél. (031) 68 62 21

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS

COLLECTIVITÉ S. P. V.

*Êtes-vous assuré
contre la maladie?*

Demandez sans tarder tous renseignements à

M. F. PETIT

Ed. Payot 2 Lausanne Téléphone 23 85 90

Pour combinaisons maladie-accidents-tuberculose etc.



Tous les arbres et arbustes

Pour vos :

PARCS ESPALIERS
JARDINS ROSERAIES
AVENUES ROCAILLES
VERGERS REBOISEMENTS

Importantes collections

PLANTES VIVACES - FRAISIERS

Catalogue franco